



Cahier des charges pour l'intervention d'un ou plusieurs poètes et/ou artistes du spectacle vivant en milieu scolaire et extrascolaire.

Année 2020-2021

Contexte :

En partenariat avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est doté d'un contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse pour 3 années (2018-2019-2020)

L'objectif est de faire découvrir ou redécouvrir leur territoire aux habitants du Parc, en particulier aux écoliers et collégiens, d'y inclure une dimension sensible par le biais d'une éducation artistique, sur plusieurs de leurs temps de vie (scolaire, extrascolaire) et d'ainsi participer à l'ambition politique de développer le sentiment d'appartenance au territoire.

La collection ethnographique du Parc, et plus précisément un corpus d'objets issus de la vie sur le territoire entre la fin du XIXe siècle et la moitié du XXe siècle sera également intégré au projet.

Objet :

Le thème annuel de l'année 2020-2021 sera « *L'eau, source d'imaginaires* ». Ce thème ouvre la voie à de multiples projets pédagogiques portés par les enseignants en lien avec les nombreuses dimensions de l'eau sur le territoire. Voir détail annexe 1.

L'intervenant artistique accompagne l'enseignant et ses élèves dans l'optique d'une ouverture poétique et sensible sur le sujet qu'ils étudient. Il aide les jeunes à aborder leur territoire et leur patrimoine avec un regard à la fois attentionné et ouvert, il leur permet de suivre le temps du projet, un parcours culturel de qualité, dans une démarche participative, incluant la rencontre avec des œuvres et des artistes. Ses interventions sont organisées à des fins d'éducation artistique et culturelle. La création d'une œuvre n'étant pas la finalité première du projet, ces interventions ne se confondent nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Ce travail nécessite un dialogue fécond entre l'enseignant porteur d'un projet d'éducation au territoire et l'artiste « défricheur » du sensible sur le sujet abordé.

Le projet doit également permettre une découverte d'objets issus de la collection ethnographique du Parc, qui seront présentés aux jeunes par le régisseur des collections du Parc et qui pourront éventuellement être utilisés dans les projets. (voir détails annexe 2)

Des ateliers de pratique artistique extrascolaires seront également proposés aux familles des jeunes impliqués sur le temps scolaire. Ces ateliers seront programmés dans une structure culturelle de proximité (médiathèque, musée...) en deuxième partie d'année scolaire.

Enfin, le projet fera l'objet d'une valorisation à imaginer en concertation avec l'ensemble de ses parties prenantes en cours d'année. Cette valorisation n'est pas l'objectif principal des interventions artistiques. Elle doit permettre un ancrage territorial avec la communauté éducative des enfants (familles, villageois, élus locaux...) et aussi des échanges interclasses.

Budget prévisionnel, conditions financières :

L'intervenant sélectionné bénéficie :

- d'une allocation d'intervention à hauteur de 60 euros par heure d'intervention.
 - d'un forfait d'heures préparatoires au prorata du nombre d'heures effectuées
 - d'un forfait de frais de déplacement au prorata du nombre d'heures effectuées.
- L'intervenant doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Le budget prévisionnel prévoit une dépense pour la valorisation de l'action menée.

Le projet dans sa globalité prévoit l'accompagnement de 10 classes à hauteur de 10 heures chacune. Et l'encadrement de 4 ateliers extrascolaires de 2 heures chacun avec les familles. Ce prévisionnel peut être remanié à la marge. Ces heures peuvent être réparties entre plusieurs intervenants.

Cadre juridique :

Un contrat d'interventions artistiques spécifiant les engagements respectifs du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande et du (ou des) intervenant(s) est signé avant le début des interventions.

Calendrier :

Début avril 2020 : choix du (ou des) intervenant(s)

Juin-septembre 2020 : choix des classes et visite du territoire avec les intervenants retenus

Septembre 2020 : finalisation du (ou des) contrat(s) d'interventions

Mercredi 30 septembre 2020 : réunion de présentation du projet aux enseignants en présence du (ou des) intervenant(s).

Octobre 2020 – Juin 2021 : déroulement des projets (possibilité de définir des mois en particulier)

Éléments à fournir :

- Un dossier présentant la démarche artistique du (ou des) intervenant(s). La réponse peut éventuellement se faire en binôme. Dans ce cas merci de préciser comment le binôme se répartit les classes ou se répartit les heures au sein de chaque classe.
- Une note d'intention décrivant les projets qui pourraient être développés dans le cadre des interventions scolaires et extrascolaires ainsi que les contraintes techniques avec mention du nombre de classes pris en charge par l'intervenant ou le binôme et des jauges maximum pour les ateliers extrascolaires.
- Un curriculum vitae du (ou des) intervenant(s)

Date limite de retour des dossiers :

Le 20 mars 2020 à marine.vanot@pnr-seine-normande.com

Renseignements complémentaires :

Pour plus d'information, contactez Marine Vanot Responsable du service éducation au territoire au Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande. 02.35.37.23.16 ou marine.vanot@pnr-seine-normande.com

Annexes pages suivantes :

Annexe 1 : Panorama rapide sur la thématique de l'eau selon les missions du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.

Annexe 2 : sélection de quelques images des objets de la collection ethnographique du Parc liés à l'eau, pour en voir davantage : <https://webmuseo.com/ws/pnr-seine-normande/app/collection/expo/1>